



**Conseil commun de la Fonction publique du 19 décembre 2017
présidé par le secrétaire d'État Olivier Dussopt**

Déclaration de la CFDT Fonctions publiques (Mylène Jacquot)

Monsieur le ministre,

Comment débiter notre intervention sans faire référence au contexte dans lequel vous présidez cette assemblée plénière du Conseil commun, la première depuis celle du 8 novembre dernier qui a vu pas moins de trois textes recueillir un vote unanime « contre » de la part des organisations représentatives des agents ?

Vous le comprenez, il appartient désormais au Gouvernement de renouer la confiance des partenaires sociaux car, sans cette confiance, il sera très difficile de mener un dialogue social constructif, indispensable dans les mois qui viennent.

C'est dans cet esprit, sans rien oublier des désaccords qui sont les nôtres, que la CFDT intervient aujourd'hui.

Sur les suites du rendez-vous salarial 2017, le Gouvernement a tout de même répondu à quelques-unes des revendications de la CFDT. Or, à ce jour, la seule demande qui a reçu une traduction concrète est la mise en œuvre de la Gipa. Sur le reste (révision de diverses indemnités et participation des employeurs à la protection sociale complémentaire des agents), nous n'avons reçu ni propositions, ni nouvel agenda social incluant ce chapitre. D'ailleurs, même sur les points -négatifs à nos yeux- portés par le Gouvernement, les circulaires de mise en œuvre du jour de carence et de l'indemnité compensatrice de la CSG ne nous ont toujours pas été présentées.

Toujours en lien avec le sujet des rémunérations, la CFDT vous a fait part, aussi bien seule que collectivement, de sa demande forte de voir rétablir un calendrier respectueux de celui des prises de décisions budgétaires. En effet, ce que nous pouvions comprendre en 2017 (année électorale) n'est pas acceptable pour la suite du quinquennat : nous ne nous contenterons pas d'un rendez-vous en octobre auquel nous serions convoqués pour information de décisions déjà largement actées.

Au-delà du seul salarial, la CFDT appelle à la construction d'un agenda social riche et exigeant.

Parmi les thèmes que nous mettons en avant, outre les carrières, les rémunérations et la protection sociale complémentaire, figurent la qualité de vie au travail et les parcours professionnels, qui sont tous parmi les préoccupations des agents et ce, quel que soit leur statut. D'ailleurs, la question des parcours professionnels et des rémunérations des agents contractuels doit bien être traitée dans le prolongement de l'accord de mars 2011 et faire également l'objet de l'un des chapitres de l'agenda.

Autre élément, novateur de par son universalité, dont il convient de poursuivre la construction : c'est le compte personnel d'activité (CPA). Il conviendra de l'enrichir avec un volet compte épargne temps pour en assurer la portabilité, possibilité ouverte par l' « ordonnance mobilité ». À cet effet, nous souhaitons que soit enfin engagé le travail de concrétisation de la disposition de l'article 3 de l'ordonnance. Pour que le CPA devienne pleinement un outil de valorisation de parcours de plus en plus diversifiés, les agents publics qui ne sont pas couverts par la

« catégorie active » devront pouvoir bénéficier des mêmes dispositions que celles des salariés du secteur privé afin de conserver les droits acquis indépendamment du parcours. Les fonctionnaires qui sont titulaires d'un grade couvert par la catégorie active le resteront. C'est pour tous les autres, qu'il faut obtenir la mise en œuvre du compte professionnel de prévention. Et nous tenons à rappeler encore ici que, dans la mesure où le CPA est un compte universel (ou presque), nos concertations à venir devront, à nos yeux, porter tant sur les parcours des fonctionnaires que sur ceux des contractuels.

Au chapitre du dialogue social, le travail préparatoire, pour que les élections de 2018 soient une réussite, est engagé, sur la base des travaux déjà menés avant les scrutins de 2014. Encore une fois, au risque de nous répéter, nous souhaitons enfin recevoir une confirmation officielle de la date du scrutin, quelles que soient les modalités de vote.

Au-delà des seules élections professionnelles, nous rappelons le nécessaire bilan de la loi de 2010 et des conséquences à en tirer dont nous espérons toujours que vous le retiendrez pour notre agenda à compter de janvier 2019.

La CFDT prend toute sa place dans le chantier de concertation puis négociation qui est ouvert sur les conditions de travail, prévention des inaptitudes, médecine de prévention, instances médicales, prévention des absences,... Mais, pour notre part, nous souhaiterions que la négociation porte plus largement sur ce qu'il est convenu d'appeler la qualité de vie au travail plutôt qu'un chantier par thème. La CFDT le dit ici, il est temps de donner la possibilité aux agents de s'exprimer sur leur travail et sur son organisation collective. Nous souhaitons donc :

- Que les négociations locales soient impulsées enfin sur les chartes des temps, sur le télétravail et qu'un bilan soit dressé régulièrement devant cette instance.
- De même, tous les dispositifs et les actions permettant une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle doivent être mobilisés et promus. À ce titre, nous ne pouvons que regretter encore une fois le sort fait au budget consacré à l'action sociale interministérielle et les insuffisances de la politique de logement.
- Des espaces d'expression des agents visant à l'amélioration de l'organisation collective du travail qui est au cœur de la qualité de vie au travail doivent être mis en place et organisés autour des modalités concrètes d'exercice des missions.
- À l'heure où des évolutions importantes devraient avoir des conséquences sur les conditions d'exercice des missions, les représentants des personnels dans les comités techniques devraient bénéficier d'une plus grande implication et d'un droit de solliciter l'inscription à l'ordre du jour de l'instance d'un débat sur l'organisation des services.
- Toutes ces demandes impliquent, vous l'aurez compris, que les missions, les objectifs et les priorités des agents en position d'encadrement soient clarifiées car ils doivent disposer des marges de manœuvre et du soutien nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Enfin, pour finir sur des demandes très immédiates et d'actualité, la CFDT Fonctions publiques attend :

- Que la réflexion sur les missions soit la plus collective et la plus transparente possible, en donnant la parole aux agents, en donnant la parole aux usagers mais sans substituer cette parole à celle de la démocratie sociale. La CFDT a accepté de s'exprimer chaque fois qu'elle y était invitée dans le cadre du processus « Action publique 2022 ». Mais nous ne nous satisferons pas de n'être auditionnés ici ou conviés là si notre parole ne devait pas être entendue ni prise en compte.
- Que l'examen des situations d'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes débouche sur la définition d'objectifs opposables, notamment en matière de politique indemnitaire et de déroulements de carrière. Ces deux points nécessitent une implication étroite des instances de proximité. L'égalité professionnelle devient enfin un sujet de dialogue social ici ou là, mais on est encore bien loin d'une implication des employeurs qui serait satisfaisante.

- Qu'une communication engageante soit élaborée en direction des employeurs sur les violences sexistes et sexuelles au travail. La formation, la publication d'un guide sont des éléments indispensables, mais probablement loin d'être suffisants. Il conviendrait, entre autres, d'associer les représentants des personnels qui siègent dans deux instances particulièrement concernées : les CHSCT et les CAP.

Un dernier mot, Monsieur le ministre, sur vos propos concernant la Fonction publique territoriale. La CFDT Fonctions publiques est tout à la fois attachée à l'unicité de la Fonction publique et aux caractères propres à chacun de ses versants. Nous sommes tout à fait prêt à travailler à la consolidation de droits existants ou à la construction de droits nouveaux pour les agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Mais nous sommes opposés à la décorrélation de la valeur du point. On ne peut accepter l'instauration d'obstacles à la mobilité des agents - alors même que les discours valorisent cette même mobilité. Une telle décision serait contraire à tous les engagements portés par la CFDT en matière de parcours professionnels.